



Sapeurs-Pompiers

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE et de SECOURS DU LOIRET

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le 28/02/2023

ID : 045-284500253-20230228-ARRETE\_07\_GOC-AR

S<sup>2</sup>LO

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOIRET**

Arrêté n°07 en date du 22 FEV. 2023

**OBJET : Délégations de signature conférées au sein du Groupement des Opérations et des Compétences**

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-33 ;
- VU** Le code de la commande publique ;
- VU** Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** Le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours et du Corps départemental du Loiret ;
- VU** L'organigramme en vigueur ;
- VU** La délibération n°2021-C1 du 6 septembre 2021 relative à la présidence et à l'installation des membres du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;
- VU** L'arrêté n° 2021-970 du 28 mai 2021 portant nomination de Madame Sabrina CALVARIO en qualité de cheffe du service ingénierie ressources à compter du 26 mai 2021 ;
- VU** L'arrêté n° 2021-984 du 1<sup>er</sup> juin 2021 portant nomination du Capitaine Nicolas BOUBAULT en qualité de chef de service des emplois opérationnels et d'encadrements à compter du 26 mai 2021 ;
- VU** L'arrêté n°2022-1911 du 25 août 2022 portant nomination du Capitaine Julien DODU en qualité de chef du CTA CODIS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- VU** L'arrêté n°2023-45 du 09 janvier 2023 portant nomination du Commandant Jérémie LACROIX en qualité de chef du groupement des opérations et des compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- VU** L'arrêté n° 07 du 04 mai 2022 portant délégations de signature au sein du Groupement des Opérations et des Compétences ;

**Considérant** l'élection de Monsieur Marc GAUDET en tant que président du Conseil départemental du Loiret à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

**Considérant** que les délégations de signature consenties dans le présent arrêté, qui visent à fluidifier le fonctionnement de l'établissement et à responsabiliser les agents bénéficiaires,

Suite de l'arrêté n° 07 en date du 22 FEV. 2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le 28/02/2023

ID : 045-284500253-20230228-ARRETE\_07\_GOC-AR



devront s'exercer dans le respect des textes législatifs et réglementaires nationaux, des délibérations adoptées par le conseil d'administration et des procédures internes ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** L'arrêté susvisé n° 07 du 04 mai 2022 conférant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 2** Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Commandant Jérémie LACROIX** en sa qualité de chef du groupement des opérations et des compétences sous l'autorité et le contrôle du directeur des services opérationnels :

- à l'effet de signer tous les actes d'administration courants relevant de son champ d'intervention au sein du SDIS et notamment les bordereaux d'envoi de documents, les courriers d'information, les attestations, **à l'exclusion** des courriers externes emportant pouvoir discrétionnaire de décision et des correspondances adressées aux autorités et aux élus.

**ARTICLE 3** Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Commandant Jérémie LACROIX** en sa qualité de gestionnaire des crédits relatifs au domaine opérationnel et à la formation;

- à l'effet de signer les commandes unitaires ou les marchés subséquents ne dépassant pas 5000€HT, dans la limite des crédits budgétaires relevant des missions qui leur sont confiées et dans le respect des obligations résultant de la réglementation applicable aux marchés publics.

**ARTICLE 4** Délégation de signature est donnée à **Madame Sabrina CALVARIO**, cheffe du service ingénierie ressources, en sa qualité de gestionnaire des crédits relatifs au domaine de la formation et sous l'autorité et le contrôle du chef de groupement des opérations et des compétences et concurremment avec lui ;

- à l'effet de signer les commandes unitaires ou les marchés subséquents ne dépassant pas 5000€HT, dans la limite des crédits budgétaires relevant des missions qui leur sont confiées et dans le respect des obligations résultant de la réglementation applicable aux marchés publics.

**ARTICLE 5** Délégation de signature est donnée à **Monsieur le Capitaine Julien DODU**, chef du CTA-CODIS, sous l'autorité et le contrôle du Commandant Jérémie LACROIX, chef du groupement des opérations et des compétences à l'effet de signer les attestations concernant le domaine des opérations.

**ARTICLE 6** L'ensemble des délégations mentionnées à l'article 4 et 5 s'exerce sous l'autorité et le contrôle de **Monsieur le Commandant Jérémie LACROIX**, chef du groupement des opérations et des compétences.

**ARTICLE 7** En cas d'absence ou d'empêchement du **Commandant Jérémie LACROIX**, délégation de signature est donnée :

Suite de l'arrêté n° 07 en date du 22 FEV. 2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le 28/02/2023

ID : 045-284500253-20230228-ARRETE\_07\_GOC-AR



- concernant le domaine des opérations à **Monsieur le Capitaine Julien DODU**, chef du CTA-CODIS à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 2.
- concernant le domaine des compétences à **Monsieur le Capitaine Nicolas BOUBAULT**, en sa qualité de chef du service emplois opérationnels et d'encadrements et à **Madame Sabrina CALVARIO**, en sa qualité de cheffe du service ingénierie ressources à l'effet de signer l'ensemble des documents mentionnés à l'article 2 .

**ARTICLE 8** Monsieur le Président du Conseil d'administration et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du LOIRET sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret.

Fait à Orléans, le 22 FEV. 2023

**Le Président,**

**Marc GAUDET**